

## Le suicide assisté.

### Document 1

Jadis, La Fontaine écrivait dans la fable « La mort et le bûcheron » : « Plutôt souffrir que mourir, c'est la devise des hommes ». Aujourd'hui, lorsque la vie devient synonyme de souffrance, un droit à la mort est de plus en plus revendiqué. La mort dans l'« ancien temps » est comme à l'époque contemporaine un moment auquel personne ne peut se soustraire mais elle est considérée avant tout comme une « étape religieuse de la vie dans laquelle on ne peut dissocier l'aspect juridique de l'aspect religieux »<sup>1</sup>. À notre époque, les interrogations sur la fin de vie sont davantage scientifiques et éthiques. Autrefois, il s'agissait du moment naturel de l'achèvement de l'existence. De nos jours, les progrès de la médecine ont engendré une hydre de Lerne et repoussé le moment où la vie s'achève<sup>2</sup>. Ce changement de paradigme est aussi perceptible dans l'évolution du vocabulaire : du vieillard à la personne âgée, de la vieillesse à la dépendance, de l'euthanasie à la mort dans la dignité ou l'aide à mourir. Nombre de questions fondamentales dans l'ancien droit apparaîtraient aujourd'hui absconses. *A contrario*, beaucoup de réflexions actuelles auraient été illisibles autrefois.

Lunel, Alexandre. « La fin de vie d'hier à aujourd'hui : étude historique et juridique ». *Les Cahiers de la Justice* 3, n° 3 (2017): 403-11.

### Document 2

*Après un AVC, un père demande à ses filles Pascale et Emmanuèle (« Nuèle », la narratrice) de l'aider à se rendre en Suisse pour y commettre un suicide assisté. La veille de la scène ci-dessous, pour repousser une cousine qui essayait de l'en dissuader, il a prétendu qu'il ne pouvait plus reculer car ses filles l'en empêchaient – au grand scandale de ces dernières. Le notaire a en outre recommandé que le père soit filmé en exprimant très clairement et authentiquement sa volonté.*

Tourné vers la porte, il paraissait nous attendre. Dès qu'il nous voit, il fond en larmes.

— Papa...

Il commence à secouer la tête.

— J'en ai assez... J'aurais dû me faire sauter le caisson quand j'en avais l'occasion.

Je devrais le prendre dans mes bras, mais je ne peux pas.

---

<sup>1</sup> J. Moreau-David, « Approche historique du droit de la mort » *Le Dalloz*, 2000, suppl. au n° 16, p. 266-1.

<sup>2</sup> Dans la mythologie grecque, serpent gigantesque qui possédait plusieurs têtes (le nombre varie), et soufflait par ses gueules une haleine empoisonnée sur les marais de Lerne, près d'Argos. La destruction de l'Hydre fut l'un des douze travaux d'Héraclès.

— Calme-toi, tiens... Mouche-toi.

Je lui tends un kleenex.

— Après ce qui s'est passé hier...

— Fichez-moi la paix avec ça, je ne veux plus en entendre parler.

— Après ce qui s'est passé hier, on a appelé Kiejman. Il pense qu'avec les conneries que tu racontes, t'accompagner là-bas devient trop risqué pour nous.

Il hausse les épaules, *pffff*.

— Bref, si tu tiens vraiment à y aller, ce serait mieux que tu y ailles seul.

Il se redresse d'un coup.

— Bon, très bien. Je crois que j'aime autant ça. Plus rien sur son visage n'indique qu'il a pleuré.

— C'est tout ce que vous aviez à me dire?

— Non. Il faut que je te refilme. La première fois, ça n'allait pas, tu donnais l'impression de lire ton texte.

Pascale s'en va. Avant qu'elle ne referme la porte, je remarque à quel point elle est pâle.

Je sors la caméra de son étui.

«Nuèle ! »

Il est tout souriant.

— Qu'est-ce qu'il dit de mon *projet*?

— Qui ça?

— Comment s'appelle-t-il déjà?...

Depuis son dernier *malaise*, il lui arrive de plus en plus souvent de chercher – en vain – les noms.

— Ton avocat...

— Kiejman ? Il dit qu'à ta place, il n'aurait jamais demandé à ses enfants de l'aider. Il se serait débrouillé tout seul.

Son sourire se fige.

— Ah bon ? En tout cas, je peux te dire qu'il y a beaucoup de gens qui me trouvent très courageux et qui m'admirent.

Emmanuèle Bernheim, *Tout s'est bien passé*, Paris Gallimard, 2013, pp. 176-177

### Document 3



Caricature de Amy Asbrouk, publié dans Mike Ervin, "Attack of the killer cliché", *The Progressive Magazine*, 13/06/2016

### Document 4

#### **Le regard des Français sur la fin de vie**

Alors qu'une proposition de loi vient d'être présentée pour instituer un « droit à une fin de vie libre et choisie » par le député Olivier Falorni, l'Ifop a interrogé les Français sur leur regard en ce qui concerne la fin de vie pour l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

93% des Français considèrent que la loi française devrait autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent. C'est un chiffre stable par rapport à notre dernière enquête datant de 2017. Les partisans de tous les partis politiques y sont favorables à au moins 90%.

Cette étude montre aussi que les Français sont majoritairement pour l'autorisation du suicide assisté pour des personnes souffrant de maladies insupportables et incurables. 89% approuvent cette idée, et seulement 4% pas du tout. C'est aussi un chiffre stable par rapport à 2017 (90%). Plus de deux tiers des interrogés (69%) jugent que la loi Claeys-Leonetti, relative aux droits des malades et à la fin de vie, doit être fortement modifiée ou abrogée car elle n'est pas efficace.

Ces questions sont prioritaires pour les Français. 87% estiment qu'il est urgent que l'Assemblée nationale débattenne de ces questions. 83% déclarent que cette institution a vocation à parler de ces questions à travers un texte de loi. Preuve de l'importance du sujet, 1 Français sur 2 annonce être prêt à renoncer à voter en faveur d'un candidat proche de sa sensibilité politique mais qui, sur les questions liées à la fin de vie, se déclarerait opposé à la légalisation de l'euthanasie. C'est 18 points de plus qu'en 2017 (32%). Pour un candidat aux législatives, ce chiffre grimpe même à 58% aujourd'hui.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1 013 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 6 au 7 avril 2021.

Sondage Ifop en collaboration avec l'ADMD, le 8/4/2021

<https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-la-fin-de-vie-2/>

## Document 5

Tous les experts, pour ou contre le suicide assisté, sont d'accord pour apporter un soulagement aux patients souffrant en fin de vie. C'est ce que la loi Claeys-Leonetti de 2016 a souhaité rendre possible, en créant le droit de recevoir une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Associée à l'arrêt de tous les autres traitements, excepté les antalgiques, et à l'arrêt de l'hydratation et de l'alimentation, elle provoque le décès du patient en quelques jours. Pour que cela soit possible, le patient doit être atteint d'une maladie incurable avec une souffrance réfractaire et un pronostic vital engagé à court terme. Or, les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) définissent un pronostic engagé à court terme par une espérance de vie de quelques heures ou quelques jours, réduisant considérablement la portée de ce nouveau droit. Une redéfinition des conditions d'application du droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès pourrait permettre d'éviter de créer une nouvelle loi.

Le suicide comporte également une violence physique radicale, celle du geste létal provoquant la destruction de son corps en quelques secondes ou minutes. Lors d'un suicide, l'auteur de cette violence meurt par son geste. Avec l'aide active à mourir, les personnes dépositaires du rôle du geste homicide sont les médecins et les infirmiers, qui resteront vivants. La violence sera déplacée sur les professionnels de santé, avec des répercussions psychologiques inévitables, même s'ils sont favorables à cette pratique. Le piège d'une nouvelle loi sur l'aide active à mourir est d'engendrer une pression supplémentaire sur les soignants dans un contexte où le système de santé est en tension, l'obligation vaccinale ayant déjà entraîné certains à le quitter. Sans compter les conséquences encore mal évaluées sur les proches qui n'adhèrent pas toujours à la décision du patient.

Elisabeth Angellier (Oncologue), Carole Bouleuc (Oncologue) et Sylvie Dolbeault (Psychiatre),  
« Avec l'aide active à mourir, la violence sera déplacée sur les professionnels de santé »,  
Tribune, *Le Monde*, 19 / 05 / 2022